



Évaluation du capital social de la société consolidante.

Par **chrisbr**, le **14/08/2009** à **13:07**

Bonjour,

Je ne suis pas comptable et je souhaite savoir comment évalue-t-on le capital social de la société consolidante.

-Est-ce bien la somme des sociétés consolidées qu'elle contrôle ?

-Le Capital social de la société consolidante peut-il être de trois fois inférieur au capital de la société consolidé ?

Merci.

PS - Existe-t-il un conseiller juridique de la région parisienne, spécialiste en droit comptable et boursier, que je pourrais consulter à titre onéreux ? Comment fonctionne-t-il ? Est-ce qu'il facture au forfait par consultation ou au temps passé ? Quel est son tarif ?

Merci